

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	07/11/2023	<u>Présents</u> : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Coralie LETOCART, Laetitia BERNAUX et Gwenaëlle LEROY - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	07/11/2023	
Membres en Exercice : 11	Membres Présents : 7	<u>Pouvoirs</u> : Mesdames Katia VARESI, Blandine DARDANT et Marjorie DARCAIGNE, Monsieur Joël GALEK
Membres votants : 11		<u>Secrétaire de séance</u> : Gwenaëlle LEROY

Délibération n°
44-2023

VOTE DE L'ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire expose qu'un arrêté portant règlement intérieur pour l'aire de jeux a été fait avec le 1^{er} Adjoint, Monsieur BETHELMY Taylor. Un arrêté du Maire n'a pas besoin d'être voté au Conseil Municipal. Néanmoins, ils souhaitent qu'il en soit ainsi pour cet arrêté.

A la lecture de l'arrêté portant règlement intérieur pour l'aire de jeux, Monsieur le Maire demande son approbation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'arrêté portant règlement intérieur pour l'aire de jeux.

Plainval, le 20 novembre 2023
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

